

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 11 juin 2018

Openbare vergadering van maandag 11 juni 2018

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de M. Jacques Oberwoits, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 17 uur 20 onder voorzitterschap van de heer Jacques Oberwoits, Voorzitter.

Procès-verbal de la séance du 28 mai 2018

Notulen van de zitting van 28 mai 2018

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 28 mai 2018 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 28 mei 2018 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Communications – Mededelingen

M. le Président.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a proposé au Président d'ajouter à l'ordre du jour les points 104 à 107, 111 à 113, 115 et 117 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 07/06/2018.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe

Gemeentewet, heeft het College aan de Voorzitter voorgesteld om de agenda aan te vullen met de punten 104 tot 107, 111 tot 113, 115 en 117, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 07/06/2018.

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège a proposé au Président d'ajouter à l'ordre du jour les points 89 à 103, 108 à 110, 114, 116, 118, 119 et 126 à 134 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 07/06/2018.

Gelet op de dringendheid, heeft het College aan de Voorzitter voorgesteld om de agenda aan te vullen met de punten 89 tot 103, 108 tot 110, 114, 116, 118, 119 en 126 tot 134 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 07/06/2018.

- L'urgence est admise à l'unanimité.

- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Interpellations du public

1. Interpellation de M. Ryan Heath concernant l'appel du mouvement bruxellois 1Bru1 vote à donner le droit de vote à tous les résidents bruxellois aux élections régionales du 26 mai 2019

M. Ryan Heath.- Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les membres du Conseil communal, bonjour, goeiedag, guten Tag, good afternoon !

Je suis très heureux de m'adresser à vous aujourd'hui devant le Conseil communal. Avec mon partenaire et fiancé Zachery, qui est aussi l'un des cosignataires de cette interpellation citoyenne, je réside depuis plusieurs années à Bruxelles. Je travaille à Bruxelles, dans le quartier des institutions européennes. Nous connaissons bien l'administration communale. Nous sommes citoyens non européens, américain et australien.

Nous allons pouvoir exprimer notre vote lors des élections communales. Toutefois, nous ne disposerons pas de ce droit pour les élections régionales de 2019.

Concrètement, cela veut dire qu'après quelques années de vie en Belgique, je ne

pourrai pas participer aux décisions sur les transports publics, les parcs et les espaces verts, la gestion des déchets, la pollution et la qualité de l'air.

Évidemment, Zachery et moi ne sommes pas des exceptions. À la Ville de Bruxelles, nous sommes 44.000 électeurs potentiels ; 35 % de la population n'est pas de nationalité belge et ne peut donc pas voter aux élections régionales. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les électeurs non belges potentiels sont plus de 300.000 !

Nous pensons qu'il est temps de répondre à ce déficit de représentation. En ouvrant ce droit aux étrangers pour les élections communales, vous avez déjà montré la voie et nous sommes convaincus, nous qui vivons ici depuis plusieurs années, que la Région de Bruxelles-Capitale peut encore une fois être à l'avant-garde. La Région fêtera ses 30 années d'existence l'année prochaine. Quel meilleur témoignage de sa confiance en l'avenir que d'ouvrir à cette occasion, à un tiers de sa population, le droit de participer aux élections ?

Mesdames et messieurs les membres du Conseil communal,

Nous sommes convaincus qu'au même titre que leurs concitoyens belges, ces Brusseleirs d'adoption qui vivent, étudient, travaillent, se déplacent, paient des impôts, participent à la vie économique, associative et culturelle de la Région, apporteront beaucoup à la vie de la communauté régionale si nous leur donnons le droit de s'exprimer.

Ainsi, nous souhaiterions que vous souteniez les points suivants :

1. l'adoption par le Conseil communal de la Ville de Bruxelles d'une résolution favorable à l'extension du droit de vote à tous les résidents de la Région de Bruxelles-Capitale pour les élections régionales du 26 mai 2019 ;
2. l'adoption par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'une résolution favorable à l'extension du droit de vote à tous ses résidents pour ces mêmes élections ;

3. le dépôt par le gouvernement fédéral et/ou les députés belges d'un projet et/ou d'une proposition de loi à la Chambre des représentants visant à accorder le droit de vote à tous les résidents de la Région de Bruxelles-Capitale pour les élections régionales du 26 mai 2019, cela dans les plus brefs délais.

Si ces trois points font consensus dans votre assemblée, nous souhaiterions que le Conseil communal adopte une résolution en ce sens et suive l'exemple des communes d'Evere, Forest, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Watermael-Boitsfort. Si la Ville de Bruxelles décidait d'adopter cette motion, nous serions la plus grande commune à le faire et cela serait un formidable signal qui mettrait notre commune à l'avant-garde de cette belle idée.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans le public)

M. le Bourgmestre.- Si une chose est devenue l'ADN de la Ville de Bruxelles, c'est bien qu'elle est la ville la plus cosmopolite du monde, avec ses 184 nationalités. Elle est la capitale de 500 millions d'Européens ; elle accueille 2.000 organisations internationales ; 35 % de sa population est résidente non belge et une multitude de personnes y ont la double nationalité. Tout cela nous fait voir la démocratie autrement que d'autres villes. Le fait d'être une ville aussi internationale doit nous inciter à faire évoluer les choses, puisque nous sommes très demandeurs d'une expression de la démocratie, c'est-à-dire de faire entendre la voix de tous.

En Belgique, nous sommes très attachés au vote obligatoire. L'une de nos grandes frustrations est le faible taux d'inscription aux élections locales, soit environ 15 %. Pourtant, nous envoyons une lettre à chaque habitant en ordre de voter, avec un port payé par le destinataire : il suffit de signer ce courrier et de le renvoyer avant le 31 juillet pour être inscrit sur la liste électorale. Cette démarche ne doit être faite qu'une seule fois. Tant que la personne ne se désinscrit pas, elle sera, comme tout résident belge sur le territoire bruxellois, inscrite pour les élections locales. Il est essentiel de

rappeler aux gens de participer aux élections locales. Hier au Parc Léopold, nous assistions, avec Mme Lalieux, M. Amand et d'autres membres de notre Conseil, à la Fête nationale portugaise. Même l'ambassade du Portugal demandait à ses citoyens de s'inscrire sur les listes électorales.

Comme le disait le Président du Conseil de la IIIe République Léon Gambetta : « Ce qui constitue la vraie démocratie, ce n'est pas de reconnaître des égaux, c'est d'en faire. » C'est en réalité ce que vous demandez dans votre interpellation.

J'ai été le premier à déposer une résolution au Parlement bruxellois, et le dernier acte que j'ai posé avant de « décumuler » a été de déposer une résolution visant à offrir la possibilité, à l'ensemble des habitants bruxellois résidents non belges, de participer à ces élections. Au début, cela n'a pas été simple. J'ai perçu beaucoup de réticences. Aujourd'hui, ladite proposition est reprise par Caroline Désir et Charles Picqué, et je sens que les lignes bougent. C'est donc une bonne période pour interpellier tout le monde. Certains estimaient que la proposition n'était pas opportune, d'autres qu'elle arrivait trop tôt, ou trop tard. Je pense qu'elle est essentielle, car nous connaissons la complexité institutionnelle de la Région bruxelloise, avec ses dix-neuf communes. Que le nord et le sud du pays décident d'agir autrement, peu m'importe. La ville internationale, c'est Bruxelles. Je soutiendrai votre demande.

Dans votre interpellation initiale ne figurait pas la demande d'une résolution. Sur ce point, je ne pourrai pas vous répondre aujourd'hui, car il est normal que j'interroge la majorité et le Conseil à ce sujet, même si vous aurez compris quelle est l'intention du groupe PS. Ce point fait clairement partie de notre programme. Selon moi, c'est là que réside l'avenir de notre Région.

Nous devons encourager les gens à s'inscrire et étendre le droit de vote aux résidents non belges sur le territoire de Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale. Ceux qui en doutent encore se trompent d'histoire. Ce principe se concrétisera plus

rapidement qu'on ne le pense. Vous pouvez compter sur mon total soutien.

(Applaudissements)

Nous analyserons la résolution lors d'une prochaine séance, lorsque le Collège se sera positionné sur la question. Ce débat est mené aux niveaux fédéral et régional. Il importe toutefois que les résolutions émanent de la Région. Nous devons nous focaliser sur l'objectif d'avoir un maximum d'inscrits aux élections d'octobre. Je rappelle que vous disposez d'un droit de pétition et d'interpellation citoyenne également à l'échelon régional. Selon moi, le débat est mûr pour être porté à ce niveau.

M. Ryan Heath.- Nous avons préparé une interpellation au niveau régional. Nous soutenons toutes les actions visant à renforcer la démocratie. Toute demande en ce sens recevra notre appui.

2. Interpellation de M. Harry De Boom agissant pour des associations, groupements syndicaux et de la société civile, intitulée « Notre commune s'engage pour une société inclusive, sans racisme »

M. Harry De Boom.- Faisant suite à la présentation du Plan d'action national contre le racisme au Parlement fédéral, BePax, Orbit, Minderhedenforum, le Comité local d'action syndicale de Bruxelles-Ville et d'autres organisations soutiennent l'interpellation communale portée par un militant, moi-même, ce 11 juin. Il est temps de parler d'inclusion et d'antiracisme. L'antiracisme est au cœur même de la politique de Bruxelles, mais nous demandons des actions précises. Il est temps d'analyser sous l'angle intersectionnelle l'impact des mesures de la Ville de Bruxelles en matière de formation et d'emploi. Tous et toutes égaux et égales au travail et à l'emploi !

Nous voulons que notre commune s'engage pour une société inclusive, sans racisme. La hausse récente du nombre d'actes de haine et de rejet envers des citoyen.ne.s est devenue un phénomène très préoccupant qui nuit au vivre-ensemble et aux libertés

fondamentales, fondées entre autres sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Constitution belge. Notre pays est riche de son tissu social diversifié. Si les défis de l'interculturalité sont nombreux, il est impératif de prendre en considération que chaque décideur, chaque élu et chaque citoyen.ne peut, au quotidien, influencer sur la propagation ou la déconstruction des préjugés produisant injustices et inégalités.

Lorsque des femmes sont insultées ou agressées en rue, lorsque des propos homophobes sont diffusés sur internet, lorsque des personnes d'origine africaine ou porteuses d'un handicap sont discriminées dans l'accès au logement, lorsque des jeunes citoyen.ne.s issu.e.s de l'immigration sont victimes de préjugés dégradants qui, à l'école ou au travail, aboutissent à leur exclusion, lorsque des églises, des synagogues ou des mosquées sont profanées, c'est l'ensemble de notre société belge qui est menacée dans ses valeurs d'égalité, de respect, de justice et de dignité pour tou.te.s.

Ces dernières années, les discours de haine, les discriminations et les délits racistes se sont multipliés de manière alarmante, en Belgique et en Europe. Un climat délétère de rejet et de peur influence aujourd'hui différents segments de la vie publique, et cette tendance est en hausse. Il est donc urgent d'agir pour sortir de ce cercle vicieux. C'est pourquoi notre commune s'associe à la lutte contre le racisme et les discriminations.

En signant cette motion, nous nous engageons à défendre la dignité et les droits de chacun.e de façon à promouvoir des communes inclusives, justes et respectueuses dans toute la Belgique. Nous affirmons avec force que :

- aucune forme de racisme, de haine, de xénophobie, de discrimination et de sectarisme n'a sa place dans notre société belge ;
- la discrimination et les actes haineux, peu importe la cible, marginalisent les personnes et les communautés visées, et les empêchent de participer pleinement à la

société et de contribuer au projet collectif en enrichissant la société et en s'enrichissant à travers le dialogue et la coopération ;

- il est essentiel de protéger la dignité, les droits culturels, sociaux et économiques, de tou.te.s en Belgique pour vivre dans une société interculturelle qui fait de sa diversité une richesse et un atout du développement socio-économique, culturel et humain ;
- chacun.e a un rôle à jouer en Belgique dans la création de lieux sécurisés et sûrs pour tous ;
- il incombe aux divers gouvernements de notre pays, à la société civile, aux collectivités et aux agents publics de collaborer à l'élaboration de politiques, de programmes et d'initiatives destinés à réduire et à éliminer le racisme et les discriminations.

Concrètement, nous aimerions que notre commune s'engage à :

- mettre en place un plan d'action local de lutte contre le racisme, le sexisme et les discriminations en impliquant les habitant.e.s ;
- lutter contre les messages et les actes de haine (mails en chaîne, cyberhaine provenant de groupes xénophobes) dans les lieux qui relèvent de la responsabilité de la commune et des structures paracommunales ;
- adopter les principes de gender mainstreaming et de politique de diversité pour évaluer l'impact des décisions communales en termes d'égalité hommes-femmes et d'égalité des chances et des droits effectifs. Une commune inclusive se doit d'avoir une administration à l'image de sa population ;
- promouvoir des projets locaux fédérateurs (culture, sport, éducation...), dans les quartiers et les lieux publics pour rassembler les citoyens et les fédérer autour d'une identité citoyenne ouverte et le sentiment d'appartenance à la commune ;
- demander au gouvernement fédéral et aux entités fédérées de mettre en place un plan interfédéral de lutte contre le racisme et les discriminations sans délai, pour garantir l'égalité réelle de chaque citoyen.

À cette fin, le Collège communal s'engage à transmettre cette motion aux différents ministres de l'Égalité des chances de notre pays et au gouvernement fédéral. La présente interpellation s'inscrit dans la même démarche que celle des Communes hospitalières. En agissant ensemble, nous pouvons promouvoir, dès demain, des communes inclusives et renforcer notre engagement à l'égard de nos valeurs que sont l'égalité, le respect, la justice et la dignité pour tou.te.s.

(Applaudissements dans le public)

M. Ouriagli, échevin.- Tout d'abord, je salue votre engagement, vous tous présents, et votre détermination à faire entendre la voix citoyenne au sein du Conseil communal.

À la lecture de votre interpellation et vu le moment choisi pour la soumettre au Collège, c'est presque une réponse bilan que je vais devoir vous fournir afin de balayer l'ensemble de l'action politique que nous menons avec le Collège depuis le début de cette mandature sur cette question de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations.

J'ai toujours considéré que pour lutter efficacement contre les discriminations, il fallait indéniablement promouvoir l'égalité. Cette dernière couvre un spectre très large qui va de la lutte contre toute forme de discrimination (âge, sexe, origine, religion, orientation sexuelle, handicap...) à l'inclusion de ces mêmes publics cibles dans la société, cela dans tous les domaines (éducation, culture, emploi, sport...).

Comme vous l'indiquez dans votre interpellation, il est vrai que la situation, dans notre pays, n'est pas des plus réjouissantes. Les derniers chiffres du Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia) nous l'indiquent clairement. Cela étant dit, la Ville de Bruxelles, dans la limite de ses compétences et à travers sa cellule égalité des chances, travaille à l'amélioration de la situation et s'est fixé, en début de mandature, trois axes prioritaires que sont l'égalité entre les femmes et les hommes, la valorisation de la diversité et l'accessibilité de la Ville aux personnes handicapées.

XXX

La Ville, à travers sa cellule égalité des chances et ses trois conseils consultatifs, veille à créer un lien entre nos politiques locales et les besoins de tout citoyen potentiellement défavorisé par le système. Les trois conseils consultatifs sont le conseil consultatif égalité femmes-hommes, le conseil consultatif des politiques pour handicapés et le conseil des Bruxellois d'origine étrangère (CBOE).

Nous ciblons principalement les Bruxellois d'origine étrangère, les femmes, les personnes handicapées, la communauté LGBTQI+. Tel que suggéré dans votre interpellation, la Ville de Bruxelles s'est déjà doté, en 2014, d'un plan d'action de lutte contre les discriminations basées sur le genre. Il mobilise tous nos départements avec des objectifs chiffrés à atteindre, et nous en faisons l'évaluation ici même au Conseil communal tous les deux ans. Un plan d'action de lutte contre la discrimination envers les personnes handicapées est également en cours de finalisation et un plan d'action de lutte contre la discrimination envers la communauté LGBTQI est également en cours d'élaboration.

S'agissant de votre première demande d'engagement, il est vrai que le sujet du racisme n'est, à ce jour, pas abordée sous la forme d'un plan d'action à l'échelon de la Ville, mais je peux vous assurer que ce sujet est dilué dans toutes nos autres thématiques. Nous incluons toujours une réflexion inter sectionnelle dans nos projets et campagnes de sensibilisation afin de nous assurer que toutes les origines sont représentées. La Ville soutient également de nombreux projets de vivre-ensemble par le biais des activités du conseil des Bruxellois d'origine étrangère ou de notre appel à projets annuel. La Ville de Bruxelles est d'ailleurs membre de l'Observatoire du vivre-ensemble, Une plate-forme internationale d'échange de bonnes pratiques sur le vivre ensemble de différentes communautés au sein des grandes villes.

Un autre projet important Project respect zone. La Ville étudie la possibilité D'adhérer à la charte respect zone qui vise la modération d'espaces numériques qui pourrait lutter contre les messages de haine sur internet.

Grâce à ce plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes, la Ville applique également, depuis plusieurs années, le principe du gender mainstreaming. L'impact de chaque décision politique Et projet sur les sexes est censé être questionné et une traduction très complète de cette politique et le gender budgeting, où chaque dépense est étudiée en termes d'impact potentiel sur les femmes vs hommes. Le personnel de la Ville reflète la multiculturalité de ses citoyens et le plan diversité de la Ville vise à garantir cette mixité.

Enfin, je souhaite vous citer quelques actions concrètes que nous organisons ou soutenons de manière récurrente : la *Semaine des droits des femmes*, chaque année autour du 8 mars, la lutte contre le harcèlement de rue avec l'asbl *Touche pas à ma pote*, les *ateliers d'aide à la réussite* développés par le CBOE, notre soutien au *Pride festival* et à la campagne de sensibilisation *All Genders Welcome*, le festival *DiverCity*, la *Journée internationale des Roms*, etc.

En guise de conclusion, il importe de souligner le travail accompli par les autorités de la Ville pour lutter au quotidien contre le racisme et les discriminations, tout en restant bien conscient que le chemin à parcourir pour mettre fin à cette haine et ce rejet de l'autre reste encore long. À cette fin, nous proposons de soumettre votre motion aux divers groupes politiques composant notre Conseil communal afin de prendre en compte ce que nous faisons déjà et ce que nous pouvons encore faire dans les limites de nos compétences.

M. Harry De Boom.- Les associations et le syndicat CSC ont anticipé sur un point précis que nous voudrions soulever encore dans ce contexte. Pourquoi les femmes qui expriment démocratiquement leurs convictions religieuses selon le principe de la

laïcité n'ont-elles pas le droit de s'inscrire dans les écoles supérieures et d'accéder au travail, malgré la condamnation de la cour d'appel de novembre 2017 sur le changement des ROI et l'interdiction des convictions religieuses ? Un ROI interdit l'interdiction des signes convictionnels au niveau de la commune.

À Londres, on voit des Sikhs en policier et des femmes policières qui portent le foulard.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

M. Fassi-Fihri.- Je voudrais intervenir sur le point 8 relatif au transfert du bâtiment de la Bourse de la Régie à la Ville. Dans les documents fournis, les impacts financiers de l'opération ne sont presque pas abordés. Que représente ce transfert en termes de valeur financière et de future capacité d'emprunt pour la Régie qui voit ainsi son patrimoine diminué ?

M. Maingain.- Je comprends la logique de cette opération, mais ce qui m'intéresse, c'est le mouvement à long terme. Pour la gestion du Cirque royal, lieu culturel, la Régie engage du personnel pour une mission autre que sa mission de base qui consiste à gérer les propriétés communales et, éventuellement des commerces. Je comprends l'idée de confier ce bâtiment au service du patrimoine pendant cette période, mais, au final, qui en assurera la gestion ?

Mme Jellab.- Un montant global d'investissement est-il déjà programmé pour la réhabilitation du bâtiment de la Bourse qui affectera fortement les finances de la Ville ?

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik kreeg graag wat meer duidelijkheid over het financiële aspect. Ik begrijp de logica en ik beschouw het als een voordeel voor de gemeenteraad omdat we op die manier meteen meer informatie kunnen inwinnen en het proces kunnen volgen.

Is er in een vergoeding voorzien wanneer het gebouw van de ene entiteit overgaat naar de andere, of gaat het om een schenking?

M. le Bourgmestre.- En réalité, l'opération se fera en deux temps. Elle n'aura aucun effet sur les capacités financières de la Régie. Il s'agit d'un simple jeu d'écriture. Nous avons lancé un marché de consultance, remporté par Pricewaterhouse Coopers, pour nous faire conseiller sur la future gestion du bâtiment. Un exposé vous sera présenté en sections réunies le 25 juin. Nous nous orientons vers une régie communale autonome.

Le coût estimé est de 30 millions d'euros, dont 5 à 7 millions à charge de la Ville. Le reste du financement provient de programmes du Feder, de Beliris et de la Région, ainsi que du secteur privé (5 millions). Le permis devrait être délivré très prochainement. Vous aurez l'occasion de poser toutes les questions utiles sur la future gestion du bâtiment en présence du bureau de conseil.

Sur le plan budgétaire, l'opération est neutre. Il s'agit, *grosso modo*, d'un transfert entre départements qui n'aura pas d'impact sur la capacité d'emprunt ou de recette de la Régie foncière.

De heer Van den Driessche.- Ik dank de burgemeester voor zijn antwoord, maar de zaak is mij nog niet geheel duidelijk. Het gebouw gaat over van de regie naar de stad. Blijft het juridisch gezien tot dezelfde entiteit behoren?

M. le Bourgmestre.- La Régie foncière est une régie non autonome. Il s'agit d'un simple jeu d'écriture comptable, d'un transfert d'un département à un autre. Il en a été de même lorsque les bâtiments de l'Instruction publique sont passés de l'Urbanisme à la Régie.

De heer Van den Driessche.- In orde, dat is duidelijk.

Mme Jellab.- Je souhaiterais intervenir sur le point 2. Les Cuisines bruxelloises accueillent deux nouveaux membres, à savoir l'Institut Jules Bordet et l'Hôpital des

enfants. Que représentent-ils en termes de nombre de repas ?

Mme Hariche, échevine.- Très peu. Quelques centaines de repas à eux deux. Nous trouvons intéressant de les associer de manière à ce qu'ils aient les mêmes responsabilités. Pour l'Hôpital des enfants, cela ne représente que quelques dizaines de repas, et moins de 200 par jour pour l'Institut Jules Bordet.

M. Fassi-Fihri.- Je souhaiterais intervenir sur le point 10 relatif à la voie de liaison au Verregat. Il est demandé de pouvoir négocier avec les quatre entreprises soumissionnaires recevables pour obtenir un prix à la baisse.

À l'époque, un accord avait été conclu avec les riverains. Ces derniers s'inquiétaient du fait que cette voie de liaison, au départ logistique, se transformait en voie ouverte au trafic automobile. Il avait été dit aux habitants qu'une compensation serait prévue sous la forme d'un parc. Où en est la mise en œuvre de ce parc ?

Ma deuxième question porte sur la mobilité dans le quartier. Lorsque le projet a été lancé, le Parking C était un stade en devenir. Or tel n'est plus le cas. Que va devenir ce Parking C ? Un parking de dissuasion ? Son affectation finale aura un impact sur la mobilité dans le quartier.

À l'époque, le débat sur le ring n'était pas aussi avancé qu'il ne l'est aujourd'hui. Ces deux éléments suscitent une inquiétude légitime parmi les riverains du nord et du sud du plateau du Heysel.

M. Maingain.- Quel est l'impact de l'abandon du projet de stade sur l'affectation du Parking C ? Où en sont les discussions avec la Flandre sur la jonction avec le ring ?

De heer Van den Driessche.- Is het al duidelijk welke bestemming Parking C zal krijgen? Het gebruik van de parking zal in grote mate verschillen van wat er oorspronkelijk was gepland. In welke mate heeft dat een impact op de bestemming

van die doorgang?

Momenteel onderzoekt de gewestelijke ambtenaar het bezwaar dat tegen de vergunning werd ingediend. Heeft dat bezwaar een impact op de onderhandelingen?

Wat is het doel van de onderhandelingen? Wordt er afgeweken van de normale procedure omdat geen enkele inschrijver onder het plafond is gebleven? Wil men een lagere prijs bedingen?

M. le Bourgmestre.- Nous avons reçu le permis du côté flamand et du côté bruxellois. En réalité, nous exécutons le permis. Nous mettons en œuvre la voie de liaison logistique telle que prévue. Le Parking C continuera de servir de parking à Brussels Expo. Nous sommes en discussion avec la Région bruxelloise pour que ce parking puisse servir cet été de voie de délestage pendant les travaux dans le tunnel Léopold II. Des bus amèneront les navetteurs vers le métro pour qu'ils puissent rejoindre leur lieu de travail. Pour le reste, l'histoire devra encore être écrite s'agissant de l'avenir du Parking C. Ce qui importe pour l'instant, c'est de commencer les travaux de la voie de liaison, ce que nous faisons avec ce marché.

S'agissant du parc, nous avons acheté le bâtiment de l'ancien Holiday Inn. L'hôtel a été rasé et le parc est en plein aménagement. Il devrait être inauguré cette année encore. Vous imaginez bien que je fais tout mon possible pour qu'il le soit avant le 14 octobre...

M. Fassi-Fihri.- Vous avez bien précisé qu'il s'agissait d'une voie de liaison logistique, ce qui n'apparaît pas dans la communication au public faite par les promoteurs du projet. La crainte des riverains est que toute la circulation ne transite par cette voie de liaison.

M. le Bourgmestre.- Il n'est aucunement question de créer une voie d'accès à travers le parc d'Osseghem. Pour les autres questions, monsieur Fassi-Fihri, vous avez un représentant au projet Neo et vous connaissez les réponses. Le chef de cabinet de Mme Fremault assiste à toutes les réunions.

M. Fassi-Fihri.- Dans la communication, il est indiqué que ladite voie de liaison n'est pas logistique, mais principale, ce qui est totalement différent.

Nous serons attentifs à ce que l'aménagement du parc se réalise parallèlement à la création de la voie de liaison.

Mme Lemaitre.- Je souhaiterais intervenir sur les points 92 et 93. Je salue l'action du Collège qui, pour la seconde fois, donne un sérieux coup de main à la Plateforme citoyenne du parc Maximilien. Il est essentiel que la Ville agisse sur ces questions. En l'occurrence, elle prend ses responsabilités. Je salue donc son action.

Cette nouvelle convention en renouvelle une autre qui prenait fin il y a quelques semaines. Entre la fin de la première et le début de la seconde, des actions policières ont été menées dans le parc Maximilien. Je suis fâchée. J'avais demandé au chef de corps de la zone de police si de telles actions étaient programmées. Il m'avait répondu par la négative. Or des actions ont bien eu lieu les 23 mai, 29 mai et 4 juin sous la coordination de notre zone. Des gsm ont été arrachés des mains, des intimidations et menaces ont été proférées. La distribution de repas a été interrompue. Surtout, ces actions policières poussent des centaines de personnes dans l'invisibilité et les mettent en danger.

D'une part, la Ville mène des actions de soutien et, d'autre part, la zone de police coordonne des actions qui mettent à mal la solidarité de cette même Ville. Or c'est la même personne qui dirige la Ville et la zone de police...

Qu'est-il prévu à l'échéance de la convention que nous allons approuver aujourd'hui, à savoir le 15 novembre ? Les opérations de police ont-elles recommencé pour faire en sorte que le parc ait l'air vide, ou une mesure est-elle prévue pour que les personnes qui en ont besoin puissent être prises en charge dans le respect des droits de chacun ?

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik ben geen voorstander van het project. We weten dat het eigenlijk niet om vluchtelingen gaat, maar om illegale migranten die weigeren in ons land asiel aan te vragen. Toen het project in de winter

werd opgestart, heb ik geen commentaar gegeven omdat ik van oordeel was dat er vanuit menselijk oogpunt iets moest worden ondernomen. Nu zijn de omstandigheden echter niet meer dezelfde. Een dergelijk project zal een aanzuigeffect creëren. De grootste winnaars zijn de mensensmokkelaars die mensen naar Brussel halen om hen daarna op weg te zetten naar het Verenigd Koninkrijk.

De toestand in de buurt van het Noordstation is intussen voor de bewoners en voor de gebruikers van het openbaar vervoer weliswaar verbeterd, maar het staat vast dat een dergelijk project de Brusselse bevolking niet ten goede komt.

M. le Bourgmestre.- Comme d'habitude dans ce dossier, je ne ferai aucun commentaire.

M. Ceux.- S'agissant du point 90, nous considérons la mesure comme positive et elle ne nous pose aucun problème quant au fond. Mais qu'a-t-il été fait pendant ces huit ans ?

Dans le rapport figurent les termes vandalisme et insécurité dans les communs, présence importante de migrants dans et aux alentours des immeubles, sentiment d'insécurité des habitants. Cela vaut pour tous les bâtiments. Nous approuvons les efforts fournis en termes de matériel, mais quel est votre plan de surveillance policière pour accompagner ces mesures ? Au Foyer laekenois, il y avait des caméras, mais elles étaient toutes arrachées !

Nous soutenons le placement de matériel, mais comment sera-t-il accompagné par la police pour éviter que nous nous retrouvions dans un mois dans une situation aussi déplorable qu'elle l'est actuellement ?

M. le Bourgmestre.- Ce plan de sécurisation a été lancé il y a plusieurs années. Nous sommes parmi les seules communes à subventionner nos logements sociaux. Je suis demandeur que vous interveniez auprès de la ministre régionale chargée du logement pour obtenir des crédits et ainsi aider les sociétés de logements dans ce domaine. Nous souhaitons vivement que le cdH nous aide à sécuriser nos logements sociaux.

Cela nous permettrait de dégager des budgets et de les consacrer à d'autres politiques.

Nous inscrirons une modification budgétaire de 130.000 euros pour l'engagement de personnels chargés de sécuriser ces logements sociaux. Un budget de 300.000 euros sera consacré à l'engagement de personnes pour sécuriser un ensemble de sites. Je rappelle que c'est la Région qui exerce la tutelle sur les logements sociaux. Si vous pouviez provoquer une réunion avec la ministre Fremault, nous en serions très heureux.

M. Ceux.- L'argent aurait pu être dépensé un peu plus vite au lieu d'attendre huit ans. La prochaine fois, je vous demande de nous soumettre une fiche reprenant les actions prévues par la police pour sécuriser les lieux une fois les bâtiments adaptés en termes de matériel.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een korte vraag over punt 5.

Er worden twee overeenkomsten overgedragen. Heeft die overdracht financiële gevolgen voor de stad?

De Burgemeester.- Het gaat om een vzw die het gebouw, dat eigendom is van het OCMW, moet beheren. Er zijn geen gevolgen voor de stad. De overeenkomst met de vzw Espace Magh is duidelijk vastgelegd.

Votes

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur le compte de l'exercice 2017 du CPAS.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adopté.

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur le compte 2017 du Mont-de-Piété.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adopté.

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur les modifications budgétaires 2018 du Mont-de-Piété.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptées.

Dossiers de M. l'échevin Courtois

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section.

Mme Nagy.- Je voudrais intervenir sur le point 108 concernant une modification budgétaire relative au défilé de l'école de La Cambre. Un budget de la Ville de 22.000 euros était octroyé au MAD, lequel devait organiser le défilé dans ses magnifiques locaux. Je constate que ledit subside est alloué à une autre asbl. Pourquoi le défilé n'a-t-il pas lieu dans le bâtiment du MAD ?

Mme Lalieux, échevine.- Le MAD n'a jamais servi que de boîte aux lettres. Pour éviter des écritures comptables inutiles, nous versons le subside directement à l'organisateur du défilé. Ce subside a été augmenté.

Mme Nagy.- Il serait normal que le défilé d'une prestigieuse école de mode ait lieu dans les bâtiment du MAD, maintenant que ce dernier est opérationnel et qu'il dispose d'une équipe et d'un bâtiment.

Mme Lalieux, échevine.- Il est impossible d'organiser le défilé de l'école de La

Cambre dans les bâtiments du MAD. Il aura lieu aux Halles de Schaerbeek. Un tel défilé exige beaucoup d'espace. Le Prix de la Ville de Bruxelles est remis lors de ce défilé. L'école de La Cambre figure parmi nos écoles les plus reconnues. Nous soutenons ainsi ses stylistes à travers le MAD. Le bâtiment du MAD serait 100 fois trop petit.

Mme Barzin, échevine et présidente du MAD.- De manière très concrète, le MAD accueillera très prochainement des expositions, des installations et des réunions du secteur.

Dossiers de Mme l'échevine Lemesre

- Accord de la section.

M. Ceux.- Je souhaiterais revenir sur le bilan du Conseil consultatif des affaires économiques, du commerce et de l'entreprise. Nous soutenons pleinement cette initiative. Pour l'année prochaine, pourrions-nous disposer d'un bilan qui reflète également les avis exprimés par les uns et les autres sur les différents dossiers ?

Mme Lemesre, échevine.- Je peux vous communiquer les procès-verbaux des réunions du conseil consultatif, dans lesquels figurent les remarques formulées par les associations de commerçants, les fédérations professionnelles et autres. En l'espèce, il s'agit d'un rapport succinct. Nous pourrions y joindre les PV des réunions, y compris des réunions des groupes de travail. Nous vous les transmettrons.

Dossiers de M. l'échevin Ouriagli

- Accord de la section.

M. Ceux.- Lors du dernier Conseil communal, nous avons interpellé l'échevin qui a eu la gentillesse de reporter le point. Nous sommes heureux qu'après tant d'années, une affectation ait été trouvée pour le bâtiment Byrrh. Mais que va-t-on y faire exactement ? Les Ateliers des Tanneurs fonctionnent bien. Va-t-on en faire un doublon ? En lisant la presse ce matin, j'aurais eu réponse à ma question, puisque votre collègue a eu l'élégance de ne pas attendre le Conseil communal d'aujourd'hui

pour fournir ses explications...

Nous sommes inquiets de la concurrence avec des entreprises privées qui réalisent le même travail. Dans l'appel d'offres, vous considérez cela comme une concession de services, évitant ainsi toute mise en concurrence.

Quel est votre projet et êtes-vous certain que cela ne sera pas considéré comme une concurrence déloyale ?

Mme Jellab.- Tous les habitants attendent impatiemment l'ouverture de ce bâtiment. Nous aurions aimé que leur avis soit demandé. Les projets leur ont été imposés. Ils souhaitent une maison des associations, des espaces qu'ils pourraient utiliser. Les habitants n'auront d'autre choix que d'accepter votre projet. Nous demandons plus de participation citoyenne. L'idée est de réunir les gens pour qu'ils formulent leurs souhaits pour leur quartier.

Mme Nagy.- Monsieur le président du CPAS, ce projet est financé par le Feder, la Région bruxelloise, le CPAS de la Ville de Bruxelles. Je me réjouis du fait que cet énorme espace, ce bâtiment iconique dans le quartier, trouve une structure qui l'occupera. J'entends que vous demandez à une structure qui a fait ses preuves - le Palais du vin a développé de l'économie sociale dans le quartier des Marolles - de gérer le bâtiment Byrrh sur la base d'un projet du même type. J'y vois un élément positif.

Pouvez-vous nous rassurer sur le fait que si des activités sont développées dans ce bâtiment, cela ne signifiera pas que les bâtiments des Ateliers des Tanneurs dans le quartier des Marolles perdront leur affectation, en particulier le marché bio. Ce dernier est reconnu, les gens du quartier y trouvent une nourriture de qualité à des prix accessibles et il attire beaucoup de publics du Pentagone. Ce marché est-il maintenu, ou dédoublé ?

Cela vaut également pour les autres activités des Ateliers des Tanneurs. Je souhaiterais davantage de précisions.

Dans un quartier qui attend le redéploiement de ce bâtiment, comment les habitants seront-ils associés aux divers projets qui y seront développés ?

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, we hebben er nota van genomen dat het agendapunt tijdens de vorige gemeenteraad werd uitgesteld. In de hoop dat er inmiddels extra informatie beschikbaar is, zal ik mijn twee vragen herhalen.

Ten eerste, in welk kader zal de exploitatie plaatsvinden? Ik had gehoopt dat we een document zouden ontvangen met de beschrijving van een business plan met het kader en de middelen die zullen worden ingezet.

Ten tweede, waarom was er geen openbare procedure? Dat had mij logisch geleken. Het dossier begint in zekere zin te gelijken op dat van het Koninklijk Circus. Ik kreeg graag enige toelichting.

M. El Ktibi, président du CPAS.- Je m'étonne de la question de M. Ceux, puisqu'il est administrateur de la structure qui gère ce projet. Une assemblée générale a eu lieu. Vous étiez absent, mais vous avez donné procuration à une personne qui vous a valablement représenté.

Le pacte d'actionnaires est reconduit pour une nouvelle période de dix ans à dater de la signature du présent avenant. L'objectif est d'exclure toute vocation de marché. Le CPAS n'est pas une entreprise privée et il soutient des projets à plus-value sociale. L'avenant modifie certaines dispositions relatives à la gouvernance : nombre d'administrateurs divisé par deux, suppression du jeton de présence du président, plafonnement du montant des jetons de présence des administrateurs au niveau de celui des Conseillers communaux de la Ville.

Si ce point est approuvé, la société anonyme 2Bhub (anciennement dénommée s.a Tanneurs) sera désignée en tant que structure de gestion sur la base d'un contrat de concession avec le CPAS. Un tel contrat de concession de services permet d'éviter le

passage par le système classique de concurrence de marché. En effet, l'objet est différent, puisqu'il s'agit de favoriser des projets qui relèvent du social. C'est un moyen de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Je souhaite tout d'abord rappeler la genèse du projet, à savoir que le CPAS, acteur majeur de l'insertion socioprofessionnelle, a également souhaité soutenir des activités directement liées à la création d'emplois locaux. Le bâtiment Byrrh est situé dans un quartier en plein redéploiement économique et urbain au cœur de la zone portuaire, rue Dieudonné Lefèvre à Laeken. De nombreux projets (logements...) ont fait l'objet de rencontres avec les habitants et associations de ce quartier depuis de nombreuses années. Si ce projet a été soutenu par le Feder, c'est parce qu'il garantissait la participation des habitants et apportait une plus-value sociale. À Laeken, le taux de chômage et les demandes d'emploi, singulièrement des jeunes, se situent largement au-dessus des moyennes régionales.

Ainsi, le bâtiment Byrrh doit accueillir un pôle d'activité économique urbaine. Il a été rebaptisé en anglais « Be-Here » soit « être ici » en français, car l'appellation Byrrh est protégée. Je pense qu'il était important que nous, le CPAS, soyons présents dans ce quartier, pour ses habitants, et que nous soyons l'un des acteurs, aux côtés de la Ville et de la Région, de son redéploiement économique. Ce pôle doit être pleinement opérationnel en mars 2019, mais le projet a réellement débuté il y a dix ans avec la signature de la convention de subsidiation entre la Région de Bruxelles-Capitale et le CPAS, le 3 août 2009. Cette convention a, par ailleurs, déjà fait l'objet de trois avenants successifs en 2010, 2014 et 2016.

Selon les termes de cette convention, le projet consiste en :

« La création d'un pôle d'activités économiques urbaines offrant aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs porteurs d'un projet localisé dans la zone d'intervention prioritaire une dizaine de surfaces modulables de type semi-industriel. Sont également inclus dans le projet des zones de réserve, des zones administratives

locatives, les locaux techniques, sanitaires et de circulation, une zone de parking et de déchargement sous verrière, une zone polyvalente sous les verrières centrales.

Les activités envisagées seront de type semi-industriel, artisanal ou de production de services. Les entreprises consommatrices de main-d'œuvre peu qualifiée seront privilégiées. Le pôle s'adresse à de nouveaux acteurs économiques, des entreprises en expansion ou dont l'activité justifie le besoin des infrastructures offertes dans le pôle. »

Le marché bio ne sera pas délocalisé. Il restera rue des Tanneurs. Une plate-forme logistique sera créée dans le cadre du bâtiment Byrrh, car ce marché est appelé à s'étendre.

M. Ceux.- Un conseil d'administration de Citydev, où je siège, m'a empêché d'être présent. J'ai donné procuration à un membre de votre majorité. C'est vous dire combien j'étais d'accord avec ce qui allait être décidé ce jour-là, à savoir la réduction du nombre d'administrateurs. Le 21 juin est programmé un conseil d'administration sur les activités prévues au Byrrh et nous verrons si cela correspond à ce que vous venez de nous expliquer.

Mme Nagy.- Je me félicite du maintien du marché des Tanneurs. Il sera intéressant de connaître les entreprises qui seront attirées par ce bâtiment et les activités qui y seront menées.

De heer Van den Driessche.- Er had een openbare procedure moeten worden gevolgd. Dat is niet gebeurd. De raad van bestuur had zijn rol moeten spelen vooraleer dit punt op de agenda werd geplaatst. De manier van werken roept alleszins juridische vragen op.

M. El Ktibi, président du CPAS.- Le service juridique du CPAS et nos partenaires (Région, Citydev, cabinet d'avocats) sont tous convaincus de la légalité de notre projet. Nous l'avons lancé il y a dix ans et ce n'est pas maintenant que nous allons

lancer des procédures de marché public.

Madame Nagy, sur les onze « concessions » disponibles, dix sont déjà réservées. Cela démontre l'intérêt suscité par ce projet. Rien n'est signé et il n'y a pas encore d'accord formel.

Mme Nagy.- Cela démontre qu'il y a une demande de lieux accessibles aux entreprises urbaines. C'est une bonne chose.

M. El Ktibi, président du CPAS.- Je vous remercie pour vos encouragements.

De heer Van den Driessche.- Het is natuurlijk ook mogelijk dat in dit geval het oude advies van het advocatenkantoor niet meer wordt teruggevonden.

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

M. Maingain.- Je voudrais intervenir sur le point 34 relatif à l'Hôtel de Ligne. Je n'ai rien contre le fait que l'on poursuive les travaux. Nous soutenons ce projet. Toutefois, l'engagement avait été pris par le Bourgmestre et la zone de police de nous présenter un plan financier. Nous attendons toujours.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point 32 relatif au refinancement de Renobru qui accuse un déficit de 1,427 million d'euros pour 2017. Le CPAS engage près de 800.000 euros, et la Ville 647.000 euros. Qu'a réalisé le Projet X entre 2015 et 2017 pour atteindre un tel déficit ?

M. Fassi-Fihri.- La perte s'élève à 1,5 million pour 2017, après des pertes importantes sur les exercices précédents. Les comptes annuels du Projet X ont-ils été communiqués chaque année, comme la loi le prévoit, à la Banque nationale ?

Ce n'est pas la première fois que nous abordons des initiatives portées par le CPAS, mais qui ne relèvent pas nécessairement de ses missions. Il arrive que lorsque le CPAS sort du cadre de ses missions de base, il ne soit plus à même d'assumer la bonne gestion de ses projets. Prenons pour exemple le rachat d'une série d'appartements au-dessus du bar Tropicana ou le gaspillage autour de la rénovation

du bâtiment Byrrh. En l'espèce, il s'agit d'économie sociale, un secteur qui peut être porté par des asbl et d'autres opérateurs. Or c'est le CPAS qui porte ce projet en accusant de grosses pertes.

L'article 36 de l'arrêté prévoit que les membres associés prennent en charge les coûts d'exploitation engendrés par le fonctionnement de l'association sur la clé de répartition. *Grosso modo*, on fixe une fois pour toutes la marge de manœuvre des associés, alors que ceux-ci devraient normalement pouvoir décider de ce qu'ils souhaitent faire en cas de perte. Cette situation est malsaine.

Pourquoi un tel déficit ?

Quelles pistes sont envisagées pour sortir de cette situation de manière structurelle ?

De heer Dhondt.- Het gaat hier over Renobru, het voormalige Project X. De verliezen die zich de voorbije jaren hebben opgestapeld, zijn aanzienlijk, namelijk 1.427.000 euro. Er wordt voorgesteld om dat verlies te verdelen tussen het OCMW en de stad. Dat betekent voor de stad een bedrag van 807.000 euro.

Wat is het aandeel van de stad in de subsidiëring van Renobru? Hoe verklaart het stadsbestuur het verlies? Welke structurele oplossing wordt er overwogen om ervoor te zorgen dat het verlies niet meer toeneemt.

De heer Van den Driessche.- Het verlies ten laste van de stad doet ook bij mij vragen rijzen. Hoe kan dat verlies worden verklaard? Is het normaal? Was er een beheersovereenkomst tussen de stad, het OCMW en Renobru? Als dat niet het geval was, zal er dan een dergelijke overeenkomst komen, zoals de ordonnantie op dat vlak bepaalt?

Is de financiële toestand van de twee andere stads-vzw's die zich met gelijkaardige activiteiten bezighouden, Multijobs en La Régie de quartier, even zorgwekkend? Zijn de verliezen die de stad dit jaar ten laste moet nemen, al opgenomen in de begroting?

M. le Bourgmestre.- Notre CPAS est celui qui met le plus d'*article 60* au travail, à savoir 1.300. Le Projet X a été imaginé dans le cadre du contrat de quartier Notre-Dame au Rouge. L'idée était de conserver des locataires dans nos contrats de quartier. Beaucoup de débats ont lieu sur l'éventuelle gentrification que pourraient générer les contrats de quartier. Une manière d'y répondre a été le développement de ce projet qui a été longtemps financé par la Politique des grandes villes et qui l'est désormais par le CPAS et la Ville. Ce que vous appelez déficit, je l'appelle solde à financer. Ce projet a permis de maintenir de nombreux riverains dans leur habitat et leur quartier. C'est pour eux que nous avons rénové ces quartiers. Je pense que nous avons bien fait.

Un nouveau directeur a été nommé il y a un peu plus d'un an. Il est extrêmement compétent et est en train d'assainir la situation. Il s'agit d'un dossier difficile, puisque c'était un projet pilote. Nous sommes la seule commune du pays à avoir imaginé ce système et nous pouvons en être fiers, vu le nombre de logements créés et de personnes logées à des tarifs sociaux. Nous rénovons le logement et concluons le bail à la place du propriétaire, ce qui permet de maintenir pendant au moins neuf ans les locataires dans leur logement.

Il est vrai que cela a un coût, et il faut l'assumer.

En l'espèce, il n'y a pas de dotation *ante*, mais un solde *post*. Cela vaut pour deux ans. Le plan financier de Renobru prévoit un retour à l'équilibre dans deux ans.

S'agissant de l'opération *Tropicana*, je vous engage à rencontrer les riverains du quartier Alhambra. Ils en sont très heureux.

M. Fassi-Fihri.- Vous l'avez acheté très cher et il est resté pendant des années sans la moindre reconversion.

M. le Bourgmestre.- Il s'agissait d'un bordel et la criminalité y était importante. Nous l'avons acheté dès qu'il a été mis en vente publique. J'ai fermé quinze cafés. Je suis en faveur de l'extension du droit d'expropriation. En tant que socialiste, cela ne me pose aucun problème. Je ne suis pas sûr que votre parti défende autant l'expropriation. Je

regrette que vous n'ayez pas soutenu cette opération, car elle a été bénéfique aux habitants du quartier Alhambra.

Le Projet X a un coût, mais il met des gens au travail et permet aux locataires de rester dans leur quartier. Il porte une ambition politique moderne et intelligente pour accompagner la gentrification ou non-gentrification des quartiers. Nous avons donc provisionné un montant pour cette année et nous le ferons l'année prochaine.

Mme Nagy.- Votre réponse n'est pas totalement convaincante. Selon moi, le Projet X est un bon projet dans son principe, à savoir une rénovation à un coût relativement maîtrisé qui permet la formation et la réinsertion de personnes dans le marché du travail. Un budget avait été prévu pour la réalisation d'une série de logements. L'arrêté ne nous présente pas du tout les choses de la même manière.

Il apparaît que des pertes ont été enregistrées en 2016 et 2017, ce qui indique des dysfonctionnements dans le dispositif. Si ce n'est pas le cas, la manière dont cela est rédigé n'est pas totalement juste. Vous nous annoncez que grâce à la professionnalisation de la gestion, il n'y aura plus de pertes dans deux ans. Il existe donc un problème, non pas dans les objectifs, mais dans la manière dont l'argent a été dépensé.

Pourquoi les coûts ont-ils finalement dépassé les budgets prévus et les subsides ? Tel était l'objet de ma question, et vous n'y avez pas répondu.

À titre d'exemple, deux maisons situées rue d'Alost affichent un panneau Projet X depuis plus de huit ans, et elles n'ont fait l'objet d'aucune rénovation. Comment répondre à cette problématique ?

De heer Van den Driessche.- Komt er een beheersovereenkomst tussen de betrokken entiteiten? Wat is de reden van de verliezen? Hoe komt het dat er over twee jaar geen verliezen meer zullen zijn?

De heer Dhondt.- De kern van de zaak is niet het debat over Project X en Renobru. Wij staan wel degelijk positief tegenover het project, maar binnen de sector van de sociale economie zijn er nog andere organisaties die initiatieven nemen om mensen die moeilijk aan de bak geraken of mensen met een beperking een kans te geven. Normaal maakt men een begroting en probeert men binnen het kader van die begroting zijn plannen te realiseren. Dat is hier niet gebeurd. Er is omgekeerd te werk gegaan. In het begin wordt er geen subsidie toegekend, met als gevolg dat de projecten naderhand moeten worden gefinancierd.

We hebben hier te maken met een probleem van beheer. Er werden geen subsidies gegeven, maar nu zitten we opgezaagd met een schuld van meer dan 800.000 euro. We hadden het debat in het begin moeten voeren en de 800.000 euro niet enkel aan Project X , maar ook andere waardevolle projecten en verenigingen toekennen. Wat mij stoort, is dat alle middelen naar een enkele organisatie gaan terwijl er binnen de sector van de sociale economie aan tal van noden moet worden tegemoetgekomen. Ik heb geen antwoord gekregen op mijn vraag waarom het tekort is ontstaan en hoe het komt dat het over twee jaar volledig zal zijn weggewerkt.

M. Fassi-Fihri.- Je retiens de votre réponse que vous êtes en processus d'assainissement. Il y avait donc quelque chose à assainir. Nous vous reprochons une mauvaise gestion de ce dossier. Personne n'est contre l'objet de ce Projet X. Bien entendu, nous saluons son objectif d'accompagner la revitalisation urbaine pour éviter les effets de gentrification.

En l'espèce, vous reconnaissez des dysfonctionnements dans la gestion et vous avez lancé un processus d'assainissement, ce qui est une bonne chose.

Ensuite, nous estimons que le CPAS n'est pas nécessairement le meilleur opérateur pour ce genre de projet d'accompagnement de la revitalisation urbaine. S'agissant d'économie sociale, la possibilité existe de lancer des appels à projets financés par la Ville, qui est mieux à même de les contrôler, plutôt que de confier la gestion à un

opérateur qui n'est pas le meilleur pour ce genre de projet.

M. le Bourgmestre.- Je souhaiterais ramener les choses à leur juste réalité. Bien entendu, nous devons veiller à utiliser le mieux possible les deniers publics, mais le Projet X a donné lieu à la rénovation de 300 logements, ce qui a permis à des habitants de rester dans leur quartier. La perte, l'assainissement ou le phasing out représente moins de dix logements. Nous sommes les seuls à avoir lancé ce type de projet ambitieux. Je pense aux 300 logements et aux milliers de personnes que nous avons pu maintenir dans leur quartier grâce à l'opération Projet X. Les équipes ont bien travaillé.

Mme Lemaitre.- Je souhaiterais intervenir sur le point 33. En 2014, nous avons adopté un plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes, dont une mesure de l'objectif 15.1 était de rendre hommage à des femmes historiquement importantes en donnant leur nom à de nouvelles rues, places, etc.

Moins de 4 % des rues de notre Ville portent un nom de femme, contre 28 % qui portent un nom d'homme. Nous sommes appelés à nous prononcer sur un point qui prévoit la création de quatre nouvelles voiries. Et sur ces quatre voiries, seules deux porteront le nom d'une femme. Pourquoi seulement deux sur quatre ? Le Collège estime-t-il qu'il est arrivé à une parité complète et que, depuis 2017, on a rétabli l'égalité entre les hommes et les femmes à la Ville de Bruxelles ? Cela m'étonnerait.

Ce nouveau quartier Tivoli est un quartier durable. Pourquoi n'a-t-il pas donné lieu à un processus participatif quant à la dénomination des quatre nouvelles voiries ? Des familles habitent déjà dans ce quartier. En revanche, nous apprenons que dans le nouveau quartier Tour & Taxis, un sondage ouvert à tous a été lancé pour la dénomination des nouvelles voiries. Quels seront les critères retenus ? Jusqu'ici, seuls trois ont été fixés : un rapport avec la riche histoire du site de Tour et Taxis, des héros du quartier ou les alentours.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Plutôt que de critiquer ce qui a été fait, vous auriez pu vous réjouir que nous ayons choisi des noms de femmes pour deux de ces nouvelles voiries. Il s'agit de deux authentiques héroïnes de la Seconde Guerre mondiale. Nous pouvons sincèrement leur rendre hommage. La première est une résistante qui a sauvé plus de 700 combattants ; la deuxième a sauvé plus de 4.000 enfants juifs.

Pour les deux autres voiries, j'ai souhaité reconnaître le travail extraordinaire des Justes parmi les nations. Notre pays est celui qui, proportionnellement, compte le plus de Justes parmi les nations, à savoir plus de 1.700. Il était important de les reconnaître tous. Cela s'inscrit dans un projet lancé par Yad Vashem qui consiste à créer partout dans le monde des jardins des Justes parmi les nations.

Nous aurions pu choisir quatre noms de femmes, mais la réglementation en matière de dénomination des voiries est extrêmement complexe. Elle demande un équilibre et la prise en compte de l'historique des quartiers. La Commission royale de toponymie nous a suggéré plusieurs noms et nous avons choisi un nom historique pour ce quartier, à savoir celui du seigneur de Zandbergen.

Avec Mme Barzin, nous avons proposé de lancer, pour le site de Tour et Taxis, un processus participatif pour le choix des noms de rues parmi 28 propositions. C'est une première. Il est demandé de privilégier l'historicité du site, davantage que des personnalités. L'histoire du site de Tour et Taxis est riche et il était important de le rappeler.

Mme Lemaitre.- Je n'ai pas remis en question le choix du nom de deux femmes. Le Collège a élaboré un plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et le fait qu'il n'y ait que 4 % de rues portant un nom de femme mérite bien des exceptions à la règle pour les nouvelles voiries. Les habitants auraient pu vous aider en la matière.

Mme Barzin, échevine.- S'agissant de Tour & Taxis, j'ai insisté sur l'intérêt de

proposer des noms de femmes marquantes.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, mijn vraag heeft betrekking op punt 34 over de problematiek van het asbest. Gaat het om onvoorziene kosten die te maken hebben met asbest of was men er niet van op de hoogte dat er in het gebouw asbest aanwezig was?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Dans un premier temps, les tests destructifs n'ont pas pu être réalisés. Il s'agit d'amiante que nous n'avions pas détecté au départ. Le permis d'environnement a été complété en conséquence. Nous tenons à la santé des Bruxellois, mais aussi à celle des personnes qui travaillent sur le chantier.

Dossiers de M. l'échevin Zian

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Barzin

- Accord de la section.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales – Mondelinge vragen

Question de Mme Nagy concernant les conséquences de l'installation de Recyclart rue de Manchester à Molenbeek

Vraag van mevr. Persoons betreffende de renovatie van de lokalen onder de Jonction in het kader van het Wijkcontract Jonction nu Recyclart naar Molenbeek verhuist

Mme Nagy.- Lieu emblématique de la culture Hip Hop, Recyclart est devenu incontournable dans le paysage culturel bruxellois. C'est aussi un lieu d'animation et de rencontre reconnu. Ce lieu est, pour beaucoup de jeunes et de moins jeunes, un pan essentiel de l'ouverture et de la créativité. Du point de vue urbanistique dans le quartier de la Gare de la Chapelle encore en devenir et déstructuré, Recyclart constituait un élément d'animation et de sécurité.

À la suite du déménagement et des incertitudes liées aux travaux à réaliser par la SNCB et Infrabel, le ministre-président a annoncé le déménagement, avec l'aide de la Région, de Recyclart vers la rue du Sel à Molenbeek, dans un bâtiment communal acheté grâce à un subside régional. Les bureaux de l'asbl resteraient dans les locaux du CPAS de la Ville. On peut se réjouir que des locaux soient ainsi mis à la disposition de l'asbl. Cela pose un certain nombre de questions pour la Ville et le quartier de la place de la Chapelle.

Pouvez-vous m'indiquer de manière précise (impératifs techniques, budgets, échéanciers) ce qu'il résulte de la décision d'emménagement à la rue du Sel ?
Que deviennent les différents subsides de la Ville alloués à Recyclart ?
Que se passe-t-il avec la Gare de la Chapelle ?

Mevrouw Ans Persoons.- Mijnheer de voorzitter, het wijkcontract Jonction voorzag in de renovatie van een aantal lokalen onder de spoorweg om ze daarna ter beschikking te stellen van Recyclart, naast de lokalen die de vzw nu reeds in gebruik heeft.

In het kader van het wijkcontract zou bij de heraanleg van de dalle in het park Jonction een atelier worden gebouwd dat normaal gezien ook voor Recyclart bestemd zou zijn. Is het de bedoeling dat Recyclart, na een verblijf in Molenbeek, terugkeert naar de wijk waar het centrum eigenlijk thuishoort? Zullen de werken effectief plaatsvinden?

Mme Lalieux, échevine.- Je ne reviendrai pas sur toutes les démarches entreprises par la Ville de Bruxelles, car j'y ai déjà répondu de manière complète à Mme Nagy. Après de nombreuses discussions avec Infrabel et la SNCB, Recyclart a dû quitter ses locaux le 28 février. Je remercie tous ceux qui ont accueilli des activités de Recyclart, notamment le président du CPAS, M. El Ktibi, et M. Bonté, qui a accueilli aux Brigittines le restaurant social. Les ateliers avaient depuis bien longtemps quitté les locaux de Recyclart.

Le problème se posait essentiellement pour l'organisation des concerts indispensables à l'équilibre financier de Recyclart. Nous avons proposé à l'asbl la Gare du Congrès, mais pour des raisons techniques qui ne m'ont jamais été expliquées, l'asbl n'a pas souhaité investir cette gare. Vous aurez constaté que la Ville et l'ensemble de ses départements se sont démenés pour que Recyclart puisse demeurer sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

La Région a proposé un bâtiment régional sur le territoire de Molenbeek. Or, dans trois ans, un autre projet y prendra la place de Recyclart. L'accord ne porte donc que sur trois ans, avec prolongation possible d'un an. Notre objectif est que Recyclart réintègre le territoire de la Ville, car il remplit de nombreuses missions et crée un contrôle social dans le quartier de la Gare de la Chapelle.

Nous voulons que Recyclart revienne, avec l'ensemble de ses activités, sous la jonction Nord-Midi, à l'exception de ses activités métaux. Nous travaillons sur un projet de bail emphytéotique. Les ingénieurs du bureau d'études du contrat de quartier semblent avoir reçu l'accord d'Infrabel sur le détail des travaux à réaliser. Pendant des

années, Infrabel est revenue sur les conventions conclues. Nous devons également vérifier les coûts. Trois millions d'euros sont inscrits pour le contrat de quartier. Nous avons versé 800.000 euros à Recyclart pour compléter son budget. Trois documents doivent donc être produits par la cellule du contrat de quartier : la description précise des travaux et la validation par Infrabel, le coût final des travaux intégrant les toutes dernières exigences d'Infrabel et l'accord de Recyclart. Il faut en effet réaliser des travaux lourds, mais ces derniers doivent permettre à Recyclart de réintégrer les lieux avec l'ensemble de ses activités. Une fois les documents approuvés, je soumettrai le nouveau projet d'emphytéose et les travaux pourront débuter. Selon le contrat de quartier, ils ne devraient pas durer plus d'un an. J'estime à deux ans le délai nécessaire pour que Recyclart puisse réintégrer la Gare de la Chapelle.

Mme Nagy.- Je partage l'idée que Recyclart doit réintégrer le quartier de la place de la Chapelle. J'espère que cela pourra se faire. Nous serons attentifs à l'évolution du dossier.

Mevrouw Ans Persoons.- Zal het open atelier effectief worden aangelegd? Er was sprake van dat het voor Recyclart zou bestemd zijn, maar er was nog niets beslist.

Mevrouw Barzin, schepen.- De vergunningsaanvraag werd ingediend.

Vraag van de heer Dhondt betreffende de tijdens deze legislatuur aangelegde fietsinfrastructuur

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, ik heb enkele vragen over het aantal kilometers aan fietspaden die tijdens de voorbije legislatuur werden aangelegd. De journalisten hebben de uitspraken ter zake van schepen Ampe gecontroleerd. In september verklaarde de schepen dat er sinds 2013 26 kilometer aan fietsinfrastructuur is bijgekomen. Zij verhoogde dat aantal in mei tot bijna 40 kilometer. Brussels minister Pascal Smet had het echter over 9 kilometer. Volgens de journalisten van Bruzz bedraagt de extra fietsinfrastructuur 14,8 kilometer. De genoemde cijfers liggen ver uit elkaar. Het is belangrijk dat er correcte informatie wordt verstrekt. Het schepencollege laat uitschijnen dat er heel wat werd

verwezenlijkt en dat Brussel werd herschapen in een fietsstad. Nochtans is het omgekeerde waar: er zijn steeds meer fietsers, die een steeds kleiner wordende ruimte moeten delen. De stad is ronduit onveilig voor fietsers.

Over hoeveel kilometer fietsinfrastructuur beschikt de stad? Hoeveel kilometer kwam er sinds januari 2013 netto en bruto bij? Kan daarbij een onderscheid worden gemaakt tussen gemeentewegen en gewestwegen, en tussen fietsinfrastructuur die al dan niet effectief door de stad werd aangelegd? Kan de schepen telkens een verschil maken tussen geverfde fietspaden, volledig van de autoweg afgescheiden fietspaden en fiets-busstroken?

Hoe verklaart het College het verschil tussen de cijfers van de journalisten van Bruzz en haar eigen cijfers?

Mevrouw Ampe, schepen.- Mijnheer de voorzitter, als men een optelsom maakt van het aantal gemarkeerde fietspaden, verhoogde vrijliggende fietspaden, nieuwe fietswegen en parken, parkwegen die opengesteld zijn voor fietsers, de nieuwe voetgangerszone die tevens een fietszone is en de oude voetgangerszone die in 2013 en 2015 werd opengesteld voor fietsers door aanpassing van het reglement, samen met de fietspaden die zijn aangelegd in samenwerking met de federale overheid, met het Vlaams Gewest en met het Brussels Gewest en soms ook door private partners gefinancierd, komt men op 39, 597 kilometer aan nieuwe fietsinfrastructuur.

Er werd opgemerkt dat het ook om voetgangerszones gaat, die niet door iedereen als fietszone wordt beschouwd. Daarover is discussie mogelijk. Zo waren er vroeger op de Anspachlaan twee gemarkeerde fietspaden, in elke richting één. Thans is daar een voetgangerszone gekomen. Ikzelf vind het comfortabel om over de Anspachlaan te fietsen, maar sommigen beschouwen dit niet als een fietspad. Als we de voetgangerszones buiten beschouwing laten, is sinds 2013 in het totaal 26 kilometer aan fietsinfrastructuur bijgekomen.

Ik weet niet hoe het komt dat de berekeningen van de media een ander resultaat opleveren. Ik heb hun Exceltabel nooit ontvangen. De Exceltabel van de stad is wel beschikbaar.

De heer Dhondt baseert zich op het antwoord van de minister van Mobiliteit aan de heer Bruno De Lille in de commissie voor de Infrastructuur. In dat antwoord ontbreken een heleboel zaken, ze zijn onvolledig of bevatten fouten. Zo staat er in de opsomming van de minister dat de busbaan in de Schildknaapstraat verdwenen is. Dat is echter niet het geval. Het verhoogde fietspad in de Sint-Annadreef was volgens het antwoord veel korter dan het in werkelijkheid is. Het antwoord van minister Smet vermeldt dat het fietspad in de Karel de Grotelaan werd gefinancierd door het Brussels Gewest. Dat klopt niet: het werd door de federale overheid gefinancierd. Er ontbreken een heleboel fietspaden in de lijst van fietspaden die door het Brussels Gewest op het grondgebied van de stad zijn aangelegd, onder meer in de Havenlaan, de Groendreef, de Willebroekkaai, de Kruidtuinlaan en de Antwerpselaan. Het fietspad FR0, dat door de stad Brussel samen met de Vlaamse overheid is aangelegd, wordt in het antwoord van de minister niet vermeld. Een heleboel gemarkeerde fietspaden ontbraken: Van Arteveldestraat, Fontainasplein, Luiksestraat en Sleperstraat. De overige kan ik bij gebrek aan tijd niet opsommen.

Ik kan de heer Dhondt de Exceltabel bezorgen die de ambtenaren van de stad Brussel hebben opgesteld, maar ik weet niet waarop de media hun berekeningen hebben gebaseerd. De administratie komt tot de slotsom dat de fietsinfrastructuur sinds 2013 met 26 kilometer is toegenomen, de voetgangerszones buiten beschouwing gelaten.

De heer Dhondt.- Het is een schande dat de schepen infrastructuur meetelt die niet specifiek voor fietsers bestemd is: parken, voetgangerszones, de Grote Markt. Dat ergens met de fiets kan worden gereden, betekent niet dat er sprake is van echte fietspaden. Door een reglement te wijzigen en fietsen toe te laten waar het voorheen verboden was, creëert men geen nieuwe fietsinfrastructuur. De schepen doet uitschijnen dat ze 39 kilometer fietspaden heeft aangelegd terwijl dagelijks fietsers verongelukken. De veiligheid van de fietsers komt elke dag meer in het gedrang omdat er steeds meer fietsers zijn en omdat het college niet de nodige investeringen doet om ervoor te zorgen dat in deze stad veilig kan worden gefietst. De schepen draagt daarvoor de verantwoordelijkheid. Van de beloofde afgescheiden en verhoogde

fietspaden, is er slechts 1,1 kilometer bijgekomen.

Vraag van de heer Van den Driessche betreffende de steeds weerkerende problemen in de Alhambrawijk

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, terloops wil ik opmerken dat sommige vragen wellicht veeleer het karakter van een schriftelijke vraag hebben en moeilijk mondeling kunnen worden beantwoord.

Het wijkcomité van Alhambra heeft onlangs een open brief geschreven met onder meer foto's van prostituees, klanten en hangjongeren die in portaaltjes urineren, drugs aan de kook brengen en inspuiten en zelfs in het openbaar seksuele handelingen uitvoeren.

Ik heb de burgemeester in de gemeenteraad van 23 april jongstleden reeds ondervraagd over de overlast van bepaalde drugscafés in de Alhambrawijk en een mogelijke sluiting van die etablissementen. Hij verklaarde toen dat hij maatregelen zou nemen, zoals politie-interventies, om de overlast een halt toe te roepen.

Toch blijft de situatie problematisch: ondanks het politiereglement blijven de sekswerkers duidelijk aanwezig in het straatbeeld, en de afwerkhotels blijven open ondanks de vele stedenbouwkundige inbreuken. Ook de prostitutie- en drugscafés blijven dag en nacht open en genereren non-stop overlast voor de buurtbewoners. Onlangs heeft de burgemeester van Sint-Joost-ten-Node, Emir Kir, raamprostitutie verboden in een blok achter het Noordstation. Het verbod komt er nadat de gemeente er een crèche heeft geopend.

In dat verband had ik graag van de burgemeester vernomen welke maatregelen hij heeft genomen sinds het bekendmaken van de jongste open brief. Worden er ook gemeenschapswachten ingeschakeld om het onveiligheidsgevoel in de wijk terug te dringen? Indien ja, worden er zowel overdag als 's nachts teams ingeschakeld?

Hoeveel inbreuken hebben zij reeds geregistreerd. Welke impact heeft het verbod in Sint-Joost-ten-Node op de Alhambrawijk? Vindt de burgemeester niet dat deze wijk en bij uitbreiding de hele bevolking het slachtoffer is van het feit dat twee burgemeesters en de minister-president, die nochtans tot dezelfde politieke partij

behoren, het niet eens kunnen worden over een gemeenschappelijke aanpak van de prostitutie?

De Burgemeester.- Ik heb gevraagd om de strijd tegen overlast veroorzaakt door prostitutie en straatdeals binnen onze politiezone voortaan als een topprioriteit te beschouwen. Zowel overdag als 's nachts wordt door politieaanwezigheid onder verschillende vormen gepoogd om de levenskwaliteit van de buurtbewoners te verbeteren.

Ingevolge mijn instructies werden tot op heden reeds 25 zichtbare politieacties uitgevoerd. Het betreft politieacties in het kader van horecaproblemen of acties die betrekking hebben op voertuigen en bromfietsen. Naast de zichtbare acties hebben we eveneens onzichtbare acties uitgevoerd, zoals gerechtelijke observaties met aanhoudingen. Zij werden georganiseerd om de strijd aan te binden met deze criminaliteitsfenomenen.

Alle acties werden georganiseerd in samenwerking met het parket van de procureur des Konings en leverden de volgende resultaten op: 594 processen-verbaal wegens inbreuken op het verkeersreglement; 63 gerechtelijke processen-verbaal; vier GAS-boetes; vier processen-verbaal op basis van het algemeen politiereglement; een onmiddellijke inning van honderd euro wegens het aanzetten tot ontucht ten laste van drie prostituees; 5022 voertuigen werden gecontroleerd, met ademtest voor de bestuurder; zestien instellingen werden aan een controle onderworpen.

Tijdens deze periode werden 559 personen gecontroleerd, wat leidde tot elf gerechtelijke aanhoudingen, waarbij vijf personen ter beschikking werden gesteld van de procureur des Konings; negen verslagen gericht tot de dienst Vreemdelingenzaken, wat uitmondde in zeven bevelen om het grondgebied te verlagen en twee personen die ter beschikking werden gesteld van de dienst Vreemdelingenzaken; zeventien administratieve aanhoudingen wegens openbare dronkenschap of wanorde.

Ik voeg hier nog aan toe dat er momenteel een gerechtelijk onderzoek loopt aangaande een etablissement dat voor problemen zorgt en dat gevestigd is op de hoek van de Ladderstraat en de Lakenstraat. U begrijpt dat ik hierover niet kan uitweiden

om het geheim van het onderzoek niet te schenden.

Krachtens artikel 9bis van de wet van 24 februari 1921 kan ik met het oog op het handhaven van de openbare rust en de veiligheid beslissen een etablissement te sluiten indien het gelinkt is aan illegale activiteiten betreffende drugsgebruik. Die beslissing wordt in samenwerking met de procureur des Konings uitgevoerd en is gebaseerd op strafbare feiten, genoteerd door onze politiediensten.

Zo werden de volgende zaken reeds gesloten: City 54, Déjà vu en Terminus. Taverna 54 is sinds 23 mei voor drie maanden gesloten. Hetzelfde geldt voor DM, dat in beroep gaat bij de Raad van State. We wachten af wat het resultaat daarvan zal zijn. Ik hoop dat ik hiermee heb aangetoond dat de politie duidelijk aanwezig is in de wijk. Via de talrijke en gevarieerde acties dragen we bij tot de verbetering van de veiligheid en de leefbaarheid waarop de bewoners van deze wijk recht hebben.

De heer Van den Driessche.- Ik dank de burgemeester voor zijn antwoord. Ik zal straks de statistieken ontvangen.

Over het politieke aspect werd echter niets gezegd. Het is jammer dat de burgemeester niet tot een overeenkomst voor een gezamenlijke aanpak kan komen met zijn twee collega's. Maatregelen die in een andere gemeente worden genomen, hebben hier gevolgen.

De Burgemeester.- In Schaarbeek komen de prostituees niet op straat. Dat is een groot verschil met de prostitutie in de Alhambrawijk. Volgens mij heeft de beslissing van de heer Kir geen invloed op de Alhambrawijk. Ik steun de beslissing van mijn collega van Sint-Joost-ten-Node. Een kinderkribbe en een school zijn belangrijker dan prostituees.

De heer Van den Driessche.- Daarmee ben ik het eens, maar er is wel nood aan een plaats waar zulke activiteiten kunnen plaatsvinden en waar kinderen en gezinnen er niet mee worden geconfronteerd. Als er een verbod komt, moet er een alternatief worden geboden.

De Burgemeester. - Er bestaat een alternatief: de Aarschotstraat. Mensen die naar de Alhambrawijk komen, kunnen niet naar de Aarschotstraat gaan. Dat is een andere discussie.

De heer Van den Driessche. - Dat is omdat er geen eensgezindheid kan worden bereikt over een gemeenschappelijk beleid ter zake.

Question de Mme Nyanga-Lumbala concernant la publication des questions orales et écrites des Conseillers communaux sur le site web de la Ville

Mme Nyanga-Lumbala. - Je me réjouis d'avoir été entendue par le Collège, à noter qu'avant de poser ma question orale en cette séance, j'ai pu constater sur le site que les dernières questions écrites qui dataient de 2015 au moment de l'envoi de ma question, quatre jours avant le Conseil communal, avaient soudainement été mises à jour jusqu'en 2018, il semblerait donc que les moyens pour remédier à ce manquement aient pu être mis en place sans trop de difficultés. Les dernières questions orales datent, par contre, toujours au 26 mars 2018. Monsieur le Bourgmestre, chaque citoyen de la Ville devrait être en mesure de participer à la vie politique de sa commune et de réagir aux décisions prises par les élus. Cela passe, notamment, par la possibilité de suivre les questions orales et écrites des Conseillers communaux de la majorité et de l'opposition, et les réponses y apportées par le Collège.

L'exercice de cette prérogative est rendu possible et facilité par l'émergence de nouveaux moyens de communication tels que les réseaux sociaux et internet.

Je reconnais que la Ville a pris un certain nombre de dispositions pour améliorer la transparence de la gestion et de l'information aux citoyens. Certaines de ces dispositions ont été approuvées par le Conseil communal, et je pense que le Collège a dû les mettre en œuvre.

La Nouvelle loi communale a d'ailleurs intégré l'importance de ces nouvelles technologies en la matière. On peut y trouver, à titre d'exemple, « Information : la

Ville communique avec les citoyens et veille à leur transmettre une information de qualité (site web, Brusseleir, réseaux sociaux, espace public... », et on peut y lire aussi « les questions orales et écrites, les comptes rendus et les réponses qui y sont apportées sont mis en ligne sur le site internet de la Ville » (Ordonnance du 5 mars 2009, publication au Moniteur belge le 13 mars 2009).

Or, sur le site internet de la Ville, j'avais constaté que les dernières questions écrites mises en ligne dataient de 2015. Les dernières questions orales mises en ligne datent du 26 mars 2018.

Confirmez-vous mon constat ?

Concernant la participation citoyenne, avez-vous reçu des réactions de la part des habitants par rapport à ce constat ?

Comment le site est-il géré ?

Combien des personnes y sont affectées ?

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise à jour effective du site ?

Lesquelles et à quel niveau : service en charge de la gestion du site, manque d'effectifs et/ou de personnes qualifiées, impact sur la charge de travail

(supplémentaire), outils ? Avez-vous des solutions à proposer pour remédier à ces manquements ?

M. le Bourgmestre.- En réponse à plusieurs questions sur ce sujet, le cadastre des mandats est en cours de mise à jour. Normalement, tout devrait être consultable en ligne avant l'été.

Je remercie la Conseillère pour sa question qui a permis d'attirer notre attention sur une erreur au niveau de la publication des questions écrites.

Questions écrites

Les réponses aux questions écrites sont communiquées dès leur approbation par le Collège à l'auteur de la question, dans la langue de la question. Avant leur

publication, toutes les questions écrites et leur réponses doivent être traduites. Les questions écrites reçues et les réponses sont regroupées dans le Bulletin des questions et réponses qui paraît environ une fois par trimestre et qui est communiqué en premier lieu à l'ensemble du Conseil communal.

Sur le site, les questions écrites sont publiées sous la forme d'un relevé par année, reprenant pour chaque question son auteur et son objet. Ce relevé contient des liens permettant au citoyen de tomber immédiatement sur la page reprenant le texte de la question recherchée et de sa réponse, dans les deux langues. Il y a donc un traitement informatique qui est fait sur le fichier communiqué par le Secrétariat des assemblées. Actuellement, ce travail est fait par la Cellule web. Auparavant, il l'était par une autre équipe. Le changement des gestionnaires de ce travail et le transfert vers le nouveau site de la Ville ont contribué au fait qu'une erreur s'est produite dans la mise en ligne, erreur qui n'a pas été immédiatement remarquée, mais qui a été corrigée depuis.

Questions orales

Les questions orales sont mises en ligne par le biais de la publication du compte rendu intégral de la séance publique. La confection du compte rendu intégral sténographique, réalisé par les sténotypistes, est fastidieux et peut prendre un certain temps, surtout quand les séances sont longues, comme nous en avons connu plusieurs.

Après l'élaboration du projet de compte rendu, ce dernier est envoyé à tous les intervenants pour relecture, chacun pour sa partie. Le Secrétariat collecte toutes les remarques et apporte les corrections. C'est seulement ensuite qu'il peut être mis en ligne sur le site. Le dernier publié en ce moment est celui du 26 mars, mais très prochainement suivront les séances d'avril et la première de mai, qui sont pour l'instant en cours de relecture/correction.

Dans l'intervalle de la publication du compte rendu intégral, les citoyens et la presse sont tenus au courant des questions orales introduites par les Conseillers par le biais de l'ordre du jour.

Légalement, il n'est pas obligatoire de reprendre les questions orales dans l'ordre du jour, étant donné que ce ne sont pas de vrais points, mais nous le faisons quand même pour assurer une plus grande publicité au travail des Conseillers. Je remercie l'administration d'effectuer ce travail.

Mme Nyanga-Lumbala.- Si les questions écrites sont à jour depuis aujourd'hui, c'est grâce à moi car je vous ai donné un coup de pouce.

(Sourires)

Question de M. Maingain concernant l'installation de la zone bleue dans le quartier Croix du Feu à Laeken

M. Maingain.- Une zone bleue a été mise en place il y a un peu plus d'un an dans ce quartier à cheval entre Laeken et Neder-over-Heembeek. Or elle n'est pas clairement indiquée dans toutes ses rues.

Des citoyens m'ont signalé qu'ils n'avaient pas été informés au préalable du fait que la zone allait être mise en stationnement riverain. De ce fait, un très grand nombre de PV sont dressés dans cette partie de Laeken.

Les habitants ne reçoivent pas toujours à temps leurs cartes numériques renouvelées.

Quelle a été l'information donnée aux habitants sur l'installation de cette nouvelle zone de stationnement riverain ?

Une évaluation de la disposition des panneaux a-t-elle été réalisée ?

Les citoyens sanctionnés par manque d'information sur ce stationnement réglementé peuvent-ils contester les amendes infligées ?

Le Collège pourrait-il envisager une période de tolérance, le temps d'installer les panneaux complémentaires nécessaires ?

Combien de redevances ont été infligées dans cette nouvelle zone depuis son installation ?

Mme Lemesre, échevine.- Les riverains du quartier ont reçu un toutes-boîtes

reprenant le plan des rues concernées et expliquant les nouvelles modalités permettant d'obtenir une carte de stationnement auprès des services de la démographie. Des dépliants expliquant que l'emplacement sur lequel se trouve le véhicule est soumis à la zone bleue ont été placés sur les pare-brise des véhicules stationnés dans le secteur, cela pour avertir les non-riverains.

Les panneaux de signalisation annonçant le début et la fin de la zone sont placés en bordure de ladite zone, comme dans tous les quartiers. Concrètement, cela signifie que quand un automobiliste entre dans la zone bleue, il passe devant un panneau de début de zone bleue. Dès qu'il en sort, il passe devant un panneau de fin de zone. L'objectif est de limiter au maximum le nombre d'indications signalétiques dans les rues. La surabondance de panneaux de signalisation sur les voiries génère de la distraction et une illisibilité pour le conducteur. Pour la zone Croix du Feu, nous nous sommes coordonnés avec la Région pour la signalisation, car l'avenue des Croix du Feu est une voirie régionale. Un contrôle sur plan sur le terrain a été réalisé pour ce qui concerne le placement des panneaux de signalisation. Toutes les zones réglementées fonctionnent sur le principe de la signalisation zonale. Afin d'améliorer encore la lisibilité de la zone, nous envisageons de poser, en concertation avec le service des voiries et sous réserve de l'approbation par le Collège, des pictogrammes représentant un disque bleu au sol, comme cela été récemment fait dans le secteur Roosevelt/Champ du Vert chasseur. Cela sera proposé pour toutes les zones bleues de la Ville.

Lorsqu'un citoyen estime qu'il a indûment reçu une amende, il peut toujours la contester auprès de la cellule stationnement. Lors de la mise en place de la zone bleue dans le secteur Croix du Feu, une période de tolérance allant de mi-décembre 2017 à début janvier 2018 a été accordée, durant laquelle les riverains pouvaient introduire une demande de carte de stationnement. Des remises de demande de rétribution ont été octroyées lorsque la bonne foi des citoyens était avérée.

Depuis janvier 2018, 421 redevances ont été infligées dans le secteur Croix du Feu.
Le contrôle de la zone bleue est une demande des riverains.

M. Maingain.- Je ne remets pas en cause le principe de la zone bleue, mais beaucoup de riverains n'ont pas compris où se situaient le début et la fin de ladite zone. Les toutes-boîtes ne suffisent pas toujours. Selon moi, une nouvelle campagne d'information des riverains devrait être organisée. Lorsque vous venez de l'avenue des Croix du Feu pour entrer dans la rue de Lombartzyde, vous ne voyez pas les panneaux. Le traçage de pictogrammes est une bonne solution.

Mme Lemesre, échevine.- Le nouveau règlement adopté par le Collège est en cours d'élaboration. Il sera distribué sur l'ensemble du territoire de la Ville sous la forme de toutes-boîtes à la fin du mois de juin.

Vraag van mevrouw Persoons betreffende de planning voor de heraanleg van de Grootsermentstraat/stuk Leon Lepagestraat

Mevrouw Ans Persoons.- Mijnheer de voorzitter, in het kader van het wijkcontract Bloemenhof was de heraanleg gepland van een stuk van de Leon Lepagestraat, het stuk voor de Barbeton, het pleintje aan de overkant van het MAD, langs het basketbalveld en tot voor de blokken voor sociale huisvesting in de Grootsermentstraat.

De wijk zou volledig worden heraangelegd met beveiligde voetpaden, een versmald wegdek om de snelheid van het verkeer te beperken, vooral op het stuk voor de Barbeton. De werkzaamheden hadden in september 2017 van start moeten gaan. Ik vraag me af wat de stand van zaken is.

Mevrouw Barzin, schepen.- Mijnheer de voorzitter, in antwoord op de vraag van mevrouw Persoons betreffende de heraanleg van de Grootsermentstraat en de Papenvest, bevestig ik dat de werkzaamheden inderdaad nog niet zijn gestart. Men dient immers te weten dat er werken zijn aan de Ninoofsepoort, met als gevolg dat de wijk ontoegankelijk zou worden als we nu met onze werken zouden beginnen.

Hierdoor, en ook om de toegang tot de wijk te verzekeren, heeft de politie gevraagd om onze werken uit te stellen.

Volgens Beliris zullen de lopende werken in oktober 2018 worden beëindigd. Zodra we in het bezit zijn van de stedenbouwkundige vergunning voor de heraanleg van de Grootsermentstraat/Papenvest kunnen we onmiddellijk met de werken beginnen.

Ter informatie: alle concessionarissen hebben in de betrokken zone al werken uitgevoerd en de aannemer voor de herinrichtingswerken werd aangewezen via een openbare aanbesteding.

Mevrouw Ans Persoons.- Er bestaat ongetwijfeld discussie over, want er werd destijds al opgemerkt dat de heraanleg niet samen met de werkzaamheden aan de Ninoofsepoort kon worden uitgevoerd. Volgens mij is dat wel degelijk mogelijk, maar ik zal hierover nu geen debat openen.

Question de Mme Jellab relative à la gestion des lieux accidentogènes et au dénombrement des accidents y impliquant des cyclistes et piétons depuis 2012

Mme Jellab.- Vendredi dernier, deux enfants ont été violemment percutés par une voiture dans la rue Stéphanie, une rue que j'habite. Heureusement, ils s'en sortent tous les deux avec des côtes cassées et un bassin fissuré, après plusieurs jours de coma. Quelques jours avant, c'est un enfant de 6 ans qui s'est fait renverser rue Dieudonné Lefèvre ; 15 jours plus tôt, un autre enfant, sur la rue Stéphanie, s'est fait renverser par le tram. Je peux citer d'autres cas. Cela devient insupportable !

Madame l'échevine, vous habitez à quelques mètres de ce carrefour extrêmement dangereux. Il s'agit d'un croisement de deux lignes de tram et de plusieurs rues. Il y a quelques semaines, vous avez osé réduire les trottoirs pour les usagers les plus faibles, les enfants, les personnes âgées, pour créer des places de parking dans votre rue et dans la rue de la Royauté. Vous avez ainsi complètement occulté la vue aux piétons qui risquent leur vie en traversant à cet endroit. Il en va peut-être, madame, de votre responsabilité pénale en cas d'accident grave.

Rien n'a été fait non plus autour de la place Willems, lieu de jeu pour les enfants. De nombreux enfants ont également été renversés dans ce quartier. En décembre dernier, vous avez annoncé que Laeken passerait en zone 30. Et puis, plus rien. Pouvez-vous nous dire ce qui a freiné cette mesure essentielle pour les habitants ? La zone 30 ne suffira pas, car elle doit être accompagnée d'autres mesures : réduction des voiries, casse-vitesse, présence de radars et de la police, sensibilisation de la population.

Dès le début du contrat de quartier durable Bockstael en 2013, les habitants ont clairement martelé le besoin de sécurité routière, la nécessité de libérer l'espace sur la place Bockstael et de réduire la circulation dans notre quartier, de sécuriser le déplacement des piétons et des cyclistes. Et rien !

Pourquoi les travaux de la place n'ont-ils pas encore débuté ?

Pouvez-vous nous indiquer les points accidentogènes et le nombre exact d'accidents impliquant piétons et cyclistes à Laeken, Neder-over-Heembeek et Haren par année depuis 2012 ?

M. le Président. - Les chiffres seront communiqués par écrit. La réponse ne visera que la réduction des trottoirs.

Mme Ampe, échevine.- Il est en effet inacceptable que des enfants soient blessés à plusieurs reprises dans la rue Stéphanie. Deux accidents ont eu lieu très récemment. Votre constat que le carrefour est occulté, ne correspond pas à la réalité, il y a trois oreilles de trottoir : une première au carrefour rue Stéphanie/rue de la Royauté de 80 m², une deuxième au carrefour rue de la Royauté/Champ de l'Église de 261 m² et une troisième au carrefour Champ de l'Église/rue Stéphanie de 82 m². Le carrefour est complètement dégagé.

Dans le premier cas, c'est un tram qui a blessé un enfant ; dans le deuxième, c'est une voiture qui roulait beaucoup trop vite. La vue est dégagée, mais le carrefour est

dangereux lorsque des automobilistes ou le tram y roulent beaucoup trop vite. Créer des chicanes est impossible, vu la présence des rails de tram, tout comme placer des coussins berlinois. La seule possibilité est de placer des radars. Je préfère attendre les analyses de la police, qui est experte en matière de sécurité routière. Il ne revient pas aux acteurs politiques de réaliser des analyses dans ce domaine.

J'en viens au projet de création d'une nouvelle zone 30 à Laeken. Conformément à ce qui a été annoncé au mois de décembre dernier, la mise en place de quatre périmètres en zone 30 est prévue dans les quartiers Marie-Christine, Prince Léopold, rue du Heysel/avenue Houba de Strooper/boulevard Jean Sobieski, avenues Stiénon/Houba de Strooper/Rommelaere/Ernest Masoin/de Smet de Naeyer.

La décision est prise par le Collège. Les plans de piquetage sont en cours d'élaboration et d'approbation par la police. Les zones 30 seront installées en septembre.

Huit zones accidentogènes se trouvent sur les voiries communales de la Ville de Bruxelles. À chaque carrefour, la Ville a apporté des modifications pour répondre aux besoins de sécurité routière.

Mme Jellab.- La réponse de Mme l'échevine est hallucinante ! Elle me donne la superficie des trottoirs, mais pour moi, cela ne veut rien dire. Vous avez créé des places de parking à moins de 5 mètres des passages piétons ! Les enfants ne peuvent pas savoir qu'une voiture approche sur la rue de la Royauté lorsqu'une camionnette est stationnée. Les gens descendent du tram et empruntent le passage piéton sans voir si des voitures arrivent de la droite.

C'est gravissime, ce que vous avez fait là ! C'est criminels ! C'est un endroit où le quartier est extrêmement dense. J'habite le quartier, vous habitez le quartier. Vous avez décidé d'ajouter quatre ou six places de parking au détriment de la vie des gosses et des personnes âgées du quartier. Et le résultat est là : trois enfants se sont fait

renverser en quinze jours !

M. le Bourgmestre.- Je suis allé voir personnellement les deux enfants blessés à l'hôpital. Nous devons à la dignité de notre fonction d'au moins prendre les choses avec sérieux. Vous avez le droit d'émettre un avis, mais vous ne pouvez pas dire à Mme Ampe qu'elle a une attitude criminelle. J'ai lu le rapport de police. Il s'agit de deux petits enfants de 12 et 9 ans. Le conducteur n'avait pas bu d'alcool. Les parents préparaient le repas. Il était 21 heures. Je ne dis pas qu'il ne faut pas mieux aménager ce carrefour. Heureusement, les deux enfants vont mieux. L'un est sorti de l'hôpital. Je remercie le personnel hospitalier de l'UZ-VUB et de l'Huderf qui a soigné les enfants avec un grand professionnalisme.

Toutefois, nous ne pouvons pas tirer de cet accident une conclusion générale. Vous avez raison d'interroger le Collège sur ces faits. Mme Ampe vous a répondu qu'elle prendrait des mesures. Je vous demande de ne pas instrumentaliser un accident grave. Cela arrive dans une Ville. Vous insinuez presque que Mme Ampe met volontairement des choses en place pour que des enfants se fassent écraser par des voitures. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

Nous travaillons avec méthode, pas dans l'émotion, sur ce problème. C'est toujours la même chose avec vous, madame Jellab. Il est impossible de travailler avec méthode. Vous ne changez pas !

Mme Jellab.- Je ne changerai pas ! J'habite cette rue et il s'agit d'enfants renversés par des voitures. Venez voir la rue de la Royauté ! Il est impossible de traverser en étant sûr qu'aucune voiture n'approche. Il faut être au milieu de la voirie pour le constater. C'est gravissime !

M. le Bourgmestre.- Je vous parle justement de responsabilités que vous n'avez pas. Vous expliquez à Mme Ampe qu'elle criminalise des places de parking. Les mots ont du sens !

Mme Jellab.- Avez-vous cosigné cette décision ? Le Collège était-il au courant ?

M. le Bourgmestre.- Vous êtes déraisonnable.

Mme Jellab.- Mme Ampe n'a rien fait pendant six ans et elle nous annonce une zone 30 pour septembre. C'est scandaleux !

Vraag van de heer Van den Driessche betreffende het gebrek aan tweetaligheid van het Brussels Food Truck Festival

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, de vijfde editie van het Brussels Food Truck Festival heeft gedurende drie dagen zo'n 60.000 bezoekers gelokt. De organisator, de vzw Visit Events, is dan ook tevreden.

Brussels Food Truck Festival is een privé-initiatief waarvan de stad Brussel partner is. De teleurstelling was dan ook groot toen ik op de officiële website van dit evenement vaststelde dat de bezoeker enkel kan kiezen tussen het Frans en het Engels.

In dat verband heb ik de volgende vragen. Heeft onze stad het evenement financieel gesponsord? Welke andere steun heeft onze stad aan dit evenement gegeven? Vindt u het normaal dat bij een evenement dat zich tot de hele bevolking richt, de communicatie niet minstens in de twee officiële talen van ons land verloopt?

Mme Lemesre, échevine.- Je suis d'accord avec votre dernière remarque : tout événement sur le territoire de la Ville devrait communiquer dans un maximum de langues pour être compris par la population, et au minimum dans les deux langues du pays. Toutefois, il s'agit en l'espèce d'un événement privé qui n'est pas soutenu financièrement par la Ville et qui n'a fait l'objet d'aucun soutien particulier, si ce n'est un soutien moral.

Les organisateurs de cet événement de qualité ont bien collaboré avec le service du commerce lors de l'élaboration du règlement Food Truck. Le présent événement n'a donné lieu à aucun soutien de la part de la Ville de Bruxelles, si ce n'est saluer la réussite d'un événement privé de qualité sur notre territoire. Je ne manquerai pas

d'inciter les organisateurs à fournir toutes les informations utiles au moins dans les deux langues du pays.

De heer Van den Driessche.- Ik dank de schepen voor haar antwoord.

Vraag van de heer Van den Driessche betreffende het gebruik van scanwagens voor verkeerboetes

De heer Van den Driessche.- Onze stad heeft onlangs twee scanwagens aangekocht die dankzij tien camera's tot tweeduizend kentekenplaten per uur kunnen scannen.

Het is een goed systeem, waarvoor ik de schepen feliciteer.

Ik heb echter vernomen dat er geen archief van kentekenplaten mag worden aangelegd omdat er bij parkeerboetes geen onderscheid wordt gemaakt tussen iemand die eenmalig een inbreuk pleegt en een andere persoon die dat regelmatig doet.

Klopt het dat het verboden is om een archief van kentekenplaten aan te leggen, omdat de notie van recidive niet bestaat voor parkeerboetes? Kan het systeem van de parkeerboetes eventueel worden aangepast, zodat personen die regelmatig fout parkeren, extra kunnen worden beboet?

Kunnen die scanwagens niet bijdragen tot het opsporen en controleren van andere inbreuken die de burgers vaak frustreren? Ik denk daarbij aan achtergelaten of gedumpte wagens die gedurende een bepaalde tijd op dezelfde plaats staan, of foutparkeerders in laad- en loszones.

Mme Lemesre, échevine.- L'ordonnance du 3 avril 2014 relative au règlement complémentaire sur la circulation et sur la pose et le coût de la signalisation routière remplace, en Région bruxelloise, la loi du 22 février 1965 permettant aux communes d'établir des redevances de stationnement applicables aux véhicules à moteur.

Nonobstant ce remplacement, les différentes délibérations de la Commission de la protection de la vie privée, aujourd'hui APD, autorité de protection des données, restent d'application. Dans ces délibérations, il est explicitement indiqué de

« supprimer les données dès qu'elles ne sont plus nécessaires et, en tout état de cause, ne pas conserver les données au-delà de la réception de la somme due ». Donc, il n'existe effectivement pas de notion de récidive en matière de rétribution de stationnement. Votre suggestion d'introduire cette notion de non-récidive en matière de sanctions administratives communales (SAC) se heurte donc à l'obligation reprise à l'article 44 de la loi du 24 juin 2013 relative aux SAC. Dans cet article, il est explicitement fait référence à un registre des personnes physiques ou personnes morales qui, sur la base du règlement général de police, ont fait l'objet d'une SAC.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi de la Chambre, il est fait référence, à l'article 44, à la situation de récidive qui peut être contrôlée pour chaque contrevenant par le fonctionnaire sanctionnateur. Au même article 44, il est indiqué que les données reprises dans ce registre doivent être conservées pendant cinq ans à partir de la date à laquelle la SAC est infligée. Une fois ce délai dépassé, les données seront soit détruites soit rendues anonymes. Au vu de ces éléments, il n'appartient pas au Collège ni au Conseil communal de prendre une décision à ce sujet, puisque la matière relève de la compétence du législateur fédéral.

En premier lieu, je voudrais clairement indiquer que la mission principale des deux scancars achetées par la Ville consiste à maintenir et à contrôler le règlement communal de stationnement. Elles seront donc principalement actives dans les zones à stationnement réglementé. Elles contrôleront le respect du règlement pour tous les véhicules stationnés sur des emplacements réglementés. Cela signifie que des véhicules laissés à l'abandon ou autres pourront être identifiés dans la mesure où, après une certaine période, ils auront accumulé des rétributions de stationnement non payées. Sur la base de cette information, la cellule stationnement contactera la police pour les mesures y afférentes.

Dans le nouveau règlement de stationnement qui entrera en application le 1er juillet 2018, approuvé par notre Conseil le 26 mars 2018, nous avons repris une disposition

par laquelle les zones de chargement et déchargement pourront être contrôlées par la cellule de stationnement. Ainsi, l'article 11 du nouveau règlement prévoit une rétribution forfaitaire de 100 euros pour une période de 4h30 de stationnement. Le contrôle pourra être effectué par la scancar ou l'agent à pied.

De heer Van den Driessche.- Ik dank de schepen voor het uitgebreide antwoord. Ik dring erop aan dat er wat meer tijd wordt besteed aan de moeilijke gevallen, bijvoorbeeld in laad- en loszones. De leefbaarheid staat voortdurend onder druk omdat er in die zones vaak voertuigen fout geparkeerd staan.

Question d'actualité

Question de M. Ceux concernant la présence de squatteurs sur l'ancien terrain de forains situé rue des Prés Communs à Neder-over-Heembeek

M. Ceux.- Nous étions présents à l'inauguration du commissariat de Neder-over-Heembeek, dont nous nous réjouissons tous.

Un terrain de Neder-over-Heembeek sur lequel se trouvent encore des caravanes dans un état déplorable est manifestement squatté. Cette situation pose des problèmes de plus en plus graves : ouverture de poubelles, personnes qui se mettent au milieu de la rue pour bloquer les voitures et demander de l'argent...

Avez-vous été informé de cette situation extrêmement dangereuse ?

Quelles mesures envisagez-vous de prendre avec la police pour régler la situation ?

Avec l'échevin de l'urbanisme, comment pourriez-vous faire enlever ces débris de caravanes et faire clôturer le terrain ?

M. le Bourgmestre.- Monsieur Ceux, rien ne vous échappe ! C'est grâce à votre question que nous avons repéré ce squat. Le terrain en question est un terrain privé non clôturé pour lequel une demande de permis d'urbanisme a été introduite. Ce dernier devrait être délivré sous peu. Le chantier en question vise la construction d'un complexe de logements pour personnes âgées. Il devrait débuter, en principe, au retour des congés du bâtiment.

Sur place, la police a rencontré plusieurs familles. Au total, il s'agirait de 10 familles roumaines, 5 slovaques et 2 ou 3 hongroises. On parle d'environ 50 personnes, dont de nombreux enfants. La personne identifiée comme responsable du site affirme avoir l'accord du propriétaire. Nous cherchons à contacter ce dernier et nous exigeons à tout le moins que son terrain soit correctement entretenu et clôturé.

Par ailleurs, le service de l'urbanisme se rendra cette semaine sur le site afin de vérifier s'il présente un danger quelconque tant pour ses occupants que pour le voisinage.

Avec M. Coomans de Brachène et la police, nous serons extrêmement vigilants. La situation devrait être limitée dans le temps puisque le chantier devrait débuter en août. Il n'empêche que pour les six semaines à venir, nous devons trouver une solution concrète pour réduire les nuisances générées par cette occupation que nous n'avions pas, je l'avoue, détectée.

M. le Président.- Avec l'accord des auteurs, les questions à l'ordre du jour non traitées en cette séance sont reportées à une séance ultérieure ou transformées en questions écrites.

Prochaines séances

Lundi 25 juin 2018

À 15h : sections réunies

Examens :

- des comptes 2017 de la Ville ;
- des modifications budgétaires 2018 de la Ville ;
- du budget « sensible au genre » (genderbudgeting) 2018.

À 16h : 1er comité secret disciplinaire.

À 16h45 : séance publique suivie d'un deuxième comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h30.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 20u30.*